



DAS HES-SO en Supervision

Séance d'information 29/10/2025

Johanna Robinson

Isabelle Jurien de la Gravière

Évolution du programme

Le DAS HES-SO en Supervision (DAS SUP) est constitué de 8 module dont 3 appartenant au CAS HES-SO en Analyse des pratiques (CAS APP) professionnelles (15 ECTS)

40 ECTS dont 5 modules de 25 ECTS spécifiques au DAS HES-SO en Supervision

Conditions d'admission

- Titulaires du CAS HES-SO en Analyse des pratiques professionnelles
- Personnes pouvant prétendre à une VAE des modules 1 et 3. Le module 2 est obligatoirement suivi avec la volée du CAS APP 2025-2026. Les cours débutent le 19/12/2025.

Seulement 8 places sont réservées à des profils VAE

La VAE s'obtient en remplissant un dossier mettant en perspective les formations déjà suivies, l'expérience professionnelle. ***(Information et procédure à disposition sur le site sous: documents)***

Le dossier de VAE exige le paiement de CHF 500.- de frais destinés à l'étude de dossier. A déposer avant le 30/11/2025, après avoir envoyé au préalable un CV et lettre de motivation et avoir obtenu un accord sur sa recevabilité.

Les 5 modules du DAS SUP

Module 4 : Intervenir en supervision

Exigence de réaliser 20 heures de supervision pendant le cursus de formation, 10 séances, 1 ou 2 processus

Introduction à la supervision individuelle ou en petits groupes : identifier les cadres éthiques, poser les bases de la posture de superviseur, analyser les demandes. Des ateliers pratiques permettent l'expérimentation, puis la mise en relation de l'expérience avec les référentiels théoriques.

Module 5 : Supervision pédagogique

Exigence de réaliser au moins un processus de de supervision pédagogique de 10h

Développer la posture d'accompagnement à la construction identitaire des professionnel·les en formation, situer la supervision dans les cadres pédagogiques des formations social-santé, apprendre à favoriser la réflexivité des supervisé-es.

Les 5 modules du DAS SUP

Module 6 : Supervision d'équipe

Apprendre à construire des interventions singularisées et pertinentes pour accompagner des équipes de travail : susciter des dynamiques de coopération et d'ouverture, accompagner des processus de changement, soutenir des questionnements liés au sens du travail.

Module 7 : Intervention institutionnelle et dans les organisations

Développer des capacités d'accompagnement au changement dans les organisations : évaluation diagnostique des institutions, dispositifs de soutien au changement, systèmes d'évaluation continue. L'accent est mis sur les approches participatives impliquant l'ensemble des personnes concernées.

Les 5 modules du DAS SUP

Module 8 : Intervision et travail de diplôme

Filé sur les deux ans de formation, ce module a une fonction d'intégration, de confrontation entre savoirs conceptuels et expérientiels, de mise en pratique de l'intervision, et d'accompagnement méthodologique pour la rédaction du travail de diplôme.

Réaliser des séances de supervision

20h minimum à réaliser, 2 processus minimum, dont au moins une supervision pédagogique (exigence module M5)

Comment trouver?

Les conditions d'agrément HES-SO concernant la supervision pédagogique, la liste des superviseur-e-s à jour, ainsi qu'un formulaire permettant de vous inscrire se trouve sur le site : <https://www.hes-so.ch/domaines-et-hautes-ecoles/travail-social/supervision-pedagogique-bats>

VISION

Formation continue HES
Santé  Social Genève